

Séance du 27 mars 2024

Date de convocation: 14 mars 2024

Membres en exercice : 37 29 présents – 36 votants

DELIBERATION N°2024/03/24 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1er Vice-Président, Joël TENA, 2ème Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3ème Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4ème Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5ème Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6ème Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7ème Vice-Président, Didier LEBOIS, 8ème Vice-Président, Bruno PASCAL, 9ème Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10ème Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11ème Vice-Président – Leila AMROUT, 1er Membre délégué, Christian SOMMACAL, 2ème Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Jean-Louis MEIZONNET, Mohammed TOUHAMI, Rodolphe RUBIO, Serge GARNIER, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

Absent

- Monsieur Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR: Joël TENA

EXPOSE

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement non Collectif, par délibération n°2024.03.20 du 27 mars 2024, Constatant que le compte administratif 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) fait apparaître un excédent de fonctionnement de 155,27 €,

PROPOSITION

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 6 mars 2024 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 13 mars 2024 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté:

- D'APPROUVER l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	- 12 001,48 €
A Résultat de l'exercice	12 001,40 0
B Résultats antérieurs reportés	12 156,75 €
Ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter	155,27 €
= A+ B (hors restes à réaliser)	133,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement	
ROO1 (si excédent)	11 567,42 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	. £
Besoin de financement	- 6

Besoin de financement	0,00€
AFFECTATION	155,27 €
1) G Affection en réserve R 1068 en investissement	0,00€
2) H Report en fonctionnement R 002	155,27 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID: 030-243000593-20240327-DL2024_03_24-BF

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU

Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Reçu en préfecture le 29/03/2024 52LO

ID: 030-243000593-20240327-DL2024_03_24-BF